

## congé mobilité aide à la création entreprise

Par **alain59paris**, le **28/05/2019** à **13:01**

bonjour

dans le cadre d'un congé mobilité, une aide à la création d'entreprise versée au collaborateur contre justificatif, doit elle être soumise à cotisations sociales salariales et patronales et à l'impôt sur le revenu contrairement aux indemnités de licenciement légales et supra légales ? si oui j'aimerais bien connaitre le texte qui traite de la question. Merci de votre aide

Alain